

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 novembre 2001
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel de la 4416e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 15 novembre 2001,
à 11 h 45**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4416e séance, tenue à huis clos le 15 novembre 2001, le Conseil de sécurité a examiné la situation au Burundi.

Conformément à l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a entendu un exposé du Médiateur du Processus de paix d'Arusha, S. E. M. Nelson Mandela.

Le Conseil a eu avec S. E. M. Mandela un utile échange de vues concernant le processus de paix et un certain nombre de questions relatives à l'application de l'Accord de paix.

Les membres du Conseil ont remercié S. E. M. Mandela d'être venu à New York afin de mettre le Conseil au fait de l'évolution de la situation et ont salué l'action qu'il mène à l'appui du processus de paix au Burundi. »

